

ABONNEMENT
Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAYAT
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 12 AOUT

GRAVITÉ DE LA SITUATION

La *Strassburger Post* publie un article intitulé : « La gravité de la situation ». Nous en extrayons les passages suivants :

« Il serait prématuré de vouloir déjà déduire un résultat final de la marche de l'histoire de cette merveilleuse année 1887 ; mais un simple coup d'œil rétrospectif sur ce qui s'est passé pourrait prouver que le jugement qui sera prononcé à la fin de l'année ne sera pas favorable.

« C'est au milieu d'un cliquetis de fer que la nouvelle année s'est présentée. La Russie prenait des mesures d'une dureté inouïe contre les Allemands. Les coquette-ries des partis de la guerre en France et en Russie devenaient de plus en plus menaçantes, et en s'embrassant, ces partis espéraient étouffer l'empire allemand.

« Mais aucun changement ne s'est produit. La mort de Kalkoff, du principal ennemi de la paix, ne semble pas non plus devoir amener une amélioration.....

« Il y eut ensuite un revirement en France : d'autres hommes arrivèrent au pouvoir et l'on put croire, pendant quelque temps, que la situation s'apaiserait, attendu que le procès de Leipzig avait révélé les agissements de la France, à la honte de celle-ci.

« Quels motifs raisonnables le peuple français peut-il invoquer pour maltraiter les Allemands vivant en France ? Aucun. Depuis la conclusion du traité de Francfort, l'Allemagne a été pleine d'égards et de prévenances pour la France. Jamais, et cependant l'occasion s'en est souvent présentée, l'Allemagne ne s'est immiscée dans les affaires intérieures de la France.

« Jamais on n'a pu fournir la moindre preuve que les Allemands vivant en France aient espionné ou entrepris quoi que ce soit contre le gouvernement français. La magnanimité allemande est allée si loin, qu'elle

n'a même pas tenu compte des écarts de l'esprit populaire français contre l'Allemagne.

« Et comment la France a-t-elle récompensé cette magnanimité ? Les explosions de haine sont devenues de plus en plus violentes. Et, maintenant, on voudrait commencer à prendre des mesures contre les Allemands ? Mais en quoi une pareille situation se distinguerait-elle encore de la guerre?...

« L'attitude du gouvernement français dans l'affaire d'Emberménil nous permet d'espérer que les choses n'iront pas plus loin ; mais nous espérons davantage. Il faut que le gouvernement français prenne une attitude en présence de la persécution dirigée contre les Allemands.

« Il faut que le gouvernement invite ses membres à ne pas prier d'une manière si dangereuse avec la revanche, pendant leurs voyages ou en d'autres occasions publiques, ainsi que cela s'est produit récemment avec les ministres Ferron, Hérédia et Spuller.

« Cette demande d'une attitude franche est d'autant plus justifiée que le gouvernement allemand et son premier représentant, le prince de Bismarck, ont fait tout le nécessaire sous ce rapport, et que la presse, ainsi que le peuple français, observent une attitude toujours plus hostile. »

(Agence libre.)

Tel est, aujourd'hui, le langage des journaux allemands.

L'avènement de M. Crispi aux affaires en Italie, aura, il faut bien le dire, les conséquences les plus graves pour la France.

M. Depretis avait refusé de s'allier avec les ennemis de notre pays, qui a fait l'unité italienne.

M. Crispi est un gallophobe et un agent de M. de Bismarck.

Le roi Humbert a tout oublié : les services rendus à l'Italie par la France et les dédains injurieux de l'Allemagne pour la royauté italienne. Il se jette dans les bras

des hommes d'État de Berlin, qui traitent la monarchie italienne de quantité négligeable et qui offrent au Saint-Père de rendre à la papauté son ancienne splendeur.

L'Italie n'a rien à gagner à cette trahison : en cas de guerre européenne, elle nous obligera à mobiliser un corps d'armée sur les Alpes et à maintenir une partie de notre flotte.

Car M. Crispi et ses amis ne dissimulent pas leurs desseins : ils formeront des corps d'observation au nord de l'Italie. Si nous remportons un premier succès contre l'Allemagne, l'Italie observera la neutralité ; si la fortune des armes nous trahit, le roi Humbert, qui doit son trône à la France, fera envahir par ses armées nos départements du Midi.

Le roi Humbert joue son trône dans ces aventures ; si l'Italie subit dans la Méditerranée un nouveau Lissa, tout son littoral est à la merci de notre flotte, et c'en est fait de la monarchie piémontaise à Rome.

L'Italie se fait l'instrument aveugle de l'Allemagne dans l'espoir que M. de Bismarck lui livrera Nice et la Savoie. L'ingrate Italie tend la main et appartient au plus offrant et dernier enchérisseur payant comptant.

C'est encore le funeste Ferry qui est l'auteur de ce conflit entre l'Italie et la France.

La conquête de la Tunisie, qui a enrichi les amis du Tonkinois, lesquels, prévenus à temps, ont acheté 87 fr. les obligations de la dette tunisienne qui se sont élevées à 500 francs lorsque l'expédition contre les Kroumirs a abouti au traité de Kasar-Saïd, cette conquête a irrité les Italiens.

Ils espéraient que la France les autoriserait à s'établir en Tripolitaine, à titre de compensation ; mais M. Ferry déclara qu'il ne permettrait jamais à l'Italie d'être notre voisine dans la régence de Tunis.

Les Italiens ne nous pardonneront pas cette conquête, qu'en cas de guerre avec l'Allemagne nous serons probablement obligés d'abandonner.

Ne valait-il pas mieux donner à l'Italie la satisfaction qu'elle demandait en la se-

condant dans la conquête de la Tripolitaine ?

Cette concession faisait de l'Italie l'alliée de la France. M. Jules Ferry en a fait une ennemie implacable.

Et M. Rochefort dit avec raison dans *'Intransigeant'* :

« Nous sommes décidément bien seuls, isolés, au centre de l'Europe, entourés d'ennemis prêts à se jeter sur nous à la première occasion. Rapprochons-nous de plus en plus de la Russie qui, par amitié autant que par intérêt, veut la France libre et puissante ; nous pourrions mépriser l'alliance de l'Allemagne et de l'Autriche à laquelle l'Italie vient de donner son faible appoint, et rire au nez de tous les Crispi. »

ROMANET.

NOS PROTÉGÉS

Le protectorat de la république en Annam laisse, paraît-il, beaucoup à désirer. Nos administrateurs commettent des maladroitures et même des abus de pouvoir.

L'empereur d'Annam vient d'adresser à M. Grévy une protestation au sujet de certains actes contraires aux traités et de procédés qui ne sont pas de nature à nous concilier les sympathies annamites.

D'abord, ce qui ne nous étonne pas, les affaires traitées avec une telle longueur qu'elles n'aboutissent jamais.

Une partie des ressources de l'impôt se perd en route.

Les fonctionnaires indigènes sont punis et révoqués par les fonctionnaires français sans que la cour en soit même informée.

Les officiers occupent les temples, et les soldats français ne respectent pas la religion du pays.

En somme, mauvaise administration, procédés arbitraires, et attitude peu intelligente.

Qu'est-ce qu'il y a au fond de tout cela ?

Serait-ce une intention déguisée de transformer le protectorat en annexion ?
 L'empereur de l'Annam a les traités pour lui.

11 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

M^{lle} Aure resta quelques secondes profondément rêveuse, attirant et repoussant le flacon sans s'en apercevoir du reconfort qu'elle y pouvait puiser. Puis, tout à coup, brusquement, comme elle avait coutume de passer d'une sensation à une autre, elle se leva, droite et résolue :

— Là, dit-elle, ne parlons plus de ces choses. La loi verra ce qu'elle devra décider en pareille occurrence. Moi, je déclare que ce fils, tombé de je ne sais où, aura besoin d'être terriblement bon teint pour me paraître acceptable.

— Je vous prie de me pardonner, mademoiselle, hasarda le campagnard en prenant congé.

— Vous pardonner quoi?... Vous parlez de tout cela sans savoir... naturellement... comme un être rempli de bonnes intentions... A revoir, monsieur Boissart, à revoir.

Elle reprit d'un pas vif le chemin de Val-Régis, sans même tourner la tête une seule fois pour

s'assurer si Marguerite suivait sa marche fébrile. En rentrant dans sa chambre, elle se souvint de sa sœur et l'appela d'une voix sèche.

— Marguerite, vous me ferez la grâce de ne pas me rabattre les oreilles de cette histoire. Il ne me plaît pas qu'on en cause à Val-Régis. Le premier serviteur qui se permettra d'en parler, soit ici, soit ailleurs, n'attendra pas la Saint-Jean prochaine pour chercher une autre condition.

— Il en sera fait ainsi, Aure, puisque vous le désirez.

— Bonsoir.

— Êtes-vous tout à fait remise maintenant ?

— Remise?... Certainement. Où donc avez-vous vu que je fusse si longtemps troublée par les événements de la vie ?

— Je sais que vous êtes très forte...

— Mais non, je suis nerveuse, voilà tout. Les nerfs me font souffrir plus que les surprises de la destinée. Bonsoir !

Marguerite se retira docilement, et, seule, pendant la longue soirée, elle eut tout le loisir de songer, non sans commisération et sans épouvante, au passé si plein de colères et à l'avenir si gros de menaces. Elle ne put s'en occuper, du reste, que dans le secret de sa pensée : car, fidèle à sa résolution, M^{lle} Aure fit sévèrement observer autour d'elle le silence qu'elle gardait elle-même sur la triste fin de M.

Hercule de Val-Régis.

Cette fin devait causer et amena en effet de nouveaux délais dans la procédure. Si M^{lle} Aure en fut irritée, pas n'est besoin de le dire ; rien ne parut, toutefois, dans son attitude, de ses sentiments intimes. Elle demeura muette, recueillie, et comme un athlète qui se prépare au suprême combat.

Elle attendait une manifestation de ce fantôme brutalément apparu à son horizon, une marque de l'existence de ce fils inconnu qui n'était peut-être qu'un épouvantail, mais qui pouvait être une terrible réalité. Malheureusement le fantôme gardait le même silence qu'elle s'imposait, et paraissait se soucier assez peu des intérêts complexes dont le soin lui incombait.

Elle avait écrit à son avocat de Rennes, qui s'était borné à lui répondre que, vu la nouvelle face de son affaire, il demandait quelques mois pour l'étudier et une provision pour aviser aux premiers frais. Contrariée de ce laconisme, qui ne satisfaisait aucun de ses désirs, plus encore que d'une demande d'argent qui gênait sa médiocrité, elle mit sous enveloppe quelques billets de banque avec cette phrase plus concise encore que celle qu'elle avait reçue : « Ceci me paraît suffisant pour la seule démarche nécessaire, savoir : un extrait de naissance à se procurer. » Cette rapide correspondance échangée, tout

retomba dans le silence, et n'eût été la rage sourde dont M^{lle} Aure était possédée, on eût pu croire abandonné le célèbre procès Val-Régis contre Val-Régis.

Près de quatre mois s'écoulaient dans cette paix, plus apparente que réelle, dont la somnolence vide berçait l'isolement de Marguerite. L'automne arriva : les douces rêveries au long du ruisseau, les promenades à l'ombre mouvante des peupliers, firent place aux travaux de couture sous le jour terne d'octobre, aux soirées lentes près du feu de charbon précocement allumé.

Requinghem se dépeuplait, dès cette époque, des habitants de la belle saison qui regagnaient Aire et Saint-Omer ; à peine y restait-il une famille ou deux, qui échangeaient avec Val-Régis des relations assez suivies. Aucune intimité n'en sortait, toutefois ; le caractère de M^{lle} Aure et ses préoccupations envahissantes laissant peu de place aux amitiés mondaines.

Le soir, une partie de whist réunissait l'abbé Vitel aux paroissiens fidèles qui n'abandonnaient pas sa petite église en hiver. Et son esprit cultivé, bienveillant, apportait à la fois l'indépendance et le sourire dans ces modestes réunions, où la raison était représentée par M. de Malens et la bonne grâce par Marguerite.

M. de Malens, le plus proche voisin de cam-

Sans compter, comme le dit le *Journal des Débats*, que nos intérêts politiques se trouvent absolument d'accord avec les engagements que nous avons pris.

Par exemple, trois des provinces méridionales de l'Annam, celles qui sont les plus voisines de la Cochinchine, ne font plus que nominale partie de son empire. Elles sont occupées par la Cochinchine, administrées par elle ; c'est elle qui en perçoit tous les impôts.

Les Annamites sont mécontents que la Cochinchine leur enlève deux ou trois de leurs provinces ; que diront-ils quand leur empire tout entier ne sera plus qu'une annexe de la Cochinchine, gérée avec l'esprit de désordre et de gaspillage qui caractérise le Conseil colonial, exploitée par les faiseurs d'affaires de Saïgon ?

Quelle réponse va faire le gouvernement ? Et cette réponse, si elle est conforme au droit, sera-t-elle suivie d'effet ?

Les gouvernants de la République ont assez commis de sottises, qui nous coûtent fort cher.

Nous les engageons à ne pas en commettre de nouvelles.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

DISCOURS DE M. RAYNAL A BORDEAUX

M. Raynal, dans un discours qu'il vient de prononcer au banquet du cercle Voltaire, à Bordeaux, préconise la politique de pondération et d'équilibre entre les diverses fractions du parti républicain ; l'orateur critique les actes du ministre Freycinet, surtout de M. Goblet, et rend hommage aux services inappréciables rendus à la France par M. Grévy dans des circonstances difficiles.

M. Raynal rappelle qu'il a conseillé à M. Grévy de former un ministère d'affaires avec M. Rouvier ; ce ministère a été formé et a tenu ses promesses en faisant des économies.

Si la Droite a fait une évolution, les républicains ne peuvent pas l'en empêcher ; ils ne doivent pas le regretter si la Droite veut uniquement barrer la route aux intransigeants.

L'orateur a toujours repoussé une alliance avec la Droite, il ne veut sacrifier aucun principe républicain ; il affirme que le gouvernement actuel partage les mêmes idées.

Les républicains doivent donc poursuivre l'œuvre comme si la Droite n'avait pas fait d'évolution ; la Droite agira comme elle l'entendra ; nous continuerons notre œuvre de progrès, nous travaillerons à mériter la confiance républicaine. (Applaudissements.)

On lit dans le *Novoïé Vremia*, journal russe :

« Le ministère actuel en France est arrivé au pouvoir avec l'intention de « tranquilliser les sphères officielles de Berlin, mécontentées par le précédent ministère en

général, et par le général Boulanger en particulier... »

« Mais dès les premiers jours de leur entrée aux affaires, M. Rouvier et ses collègues se sont heurtés à des preuves évidentes qu'il vont succomber sous l'indignation publique s'ils se séparaient complètement du sentiment patriotique qui faisait auprès de la nation française la force du ministère Goblet.

« Le général Ferron, le ministre de la guerre, a donné le premier l'exemple, répétant, avec ténacité, à propos ou mal à propos, que la France doit être prête à repousser les ennemis extérieurs.

« M. de Hérédia, qui est un ultra-radical, effrayé par les sifflets avec lesquels on a accueilli M. Spuller, son camarade au ministère, a jugé opportun de se laver des accusations de sympathie pour l'Allemagne et M. Spuller lui-même n'a pas osé protester contre le discours « provoquant » prononcé auprès de lui par M. Paul Déroulède.

« Finalement le ministre des affaires étrangères, se montrant courageux, a pris des mesures administratives contre un fabricant allemand d'Embermeil, dont l'usine rappelle les fabriques prussiennes situées sur notre frontière ouest. »

Le journal russe conclut que, par la force des choses, les ministres français devront rentrer dans la voie tracée par leurs prédécesseurs. (Agence libre.)

La *Gazette de Cologne* du 8 août annonce que le Czar, touché des témoignages de sympathie que les Français ont prodigués à la Russie à l'occasion de la mort de Kalkoff, a chargé l'ambassadeur de Russie à Paris de remercier les journalistes français et de leur exprimer ses sympathies pour la France et pour son gouvernement.

Avant-hier, au Palais de Justice, à la salle des Pas-Perdus, une femme a tiré quatre coups de revolver en l'air ; elle a prétendu que le revolver était chargé à blanc et qu'elle n'a voulu atteindre personne, mais seulement attirer l'attention sur sa situation.

La Cour de cassation a rejeté hier le pourvoi de Pranzini.

Voici l'état comparatif des prix et accessits décernés au concours général entre les lycées et collèges des départements :

Lycées. — Lyon (5 prix), 10 nominations. Nancy (4 prix), 7 nominations. Dijon, 5 nominations. Bordeaux (4 prix). Marseille (2 prix). Rennes (2 prix), 4 nominations. Grenoble (2 prix). Sens (1 prix), 3 nominations. Angoulême (4 prix). Caen, Douai (4 prix). Laval, Toulouse, Tournon (1 prix). Troyes, Mâcon, 2 nominations. Agen, Alger, Angers, Bourg, Cahors, Chaumont, Clermont (4 prix). Evreux (4 prix). La Rochelle-sur-Yon, Limoges, Nevers (4 prix). Orléans, Rouen, Saint-Etienne, 4 nominations.

Collèges. — Tournus, 2 nominations.

neuf.

Il avait passé l'été aux bains de mer et ne connaissait que par ouï-dire la lamentable odyssee du comte Hercule de Val-Régis.

Un soir que l'abbé Vitel et M. de Malens faisaient la partie de M^{lle} Aure, on remit à cette dernière une lettre timbrée de Plougastel.

Plougastel, c'était l'ennemi !

D'instinct, avant de l'ouvrir, elle chercha son flacon.

Ce mouvement éclaira Marguerite.

— Encore le procès ! pensa-t-elle, ou... qui sait ?... peut-être le fils du pauvre mort ?...

— Vous permettez ? demanda la vieille fille en consultant de l'œil le petit cercle.

(A suivre.)

Le Jardin, journal d'horticulture générale, publié par la maison Godefroy-Lebeuf, à Argenteuil (Seine-et-Oise), avec la collaboration de M. le marquis de Cherville, de M. Ch. de Franciosi, président de la Société d'horticulture du Nord ; de MM. Ch. Baltet, Bergman, Chatenay, Correvon, etc., etc.

Abonnements : Un an, 12 fr. ; six mois, 7 fr. Les abonnements sont reçus aux bureaux du journal.

Auxerre (1 prix), Beauvais, Epinal, Meaux (1 prix), 4 nomination.

En résumé : 30 lycées nommés (70 nominations, 2 prix, 50 accessits). 5 collèges nommés (6 nominations, 2 prix, 4 accessits.)

La comparaison entre Paris et les départements donne pour l'enseignement classique : Paris, 54 nominations ; départements, 49.

ÉTRANGER

AUTRICHE. — On télégraphie de Vienne à la *Gazette de Cologne* :

« Le comte Kalnochy fait déclarer que le prince de Cobourg, qui est parti pour la Bulgarie, a agi contrairement aux conseils du gouvernement autrichien. »

L'ITALIE EN EGYPTE

Les bruits qui ont couru, il y a deux mois, au sujet d'un traité secret par lequel l'Angleterre confierait la garde d'une partie de l'Égypte à l'Italie, s'accroissent et prennent un caractère plus positif. On annonce que des troupes italiennes, devant partir en apparence pour renforcer les garnisons de la mer Rouge, recevraient l'ordre de s'arrêter en route et de débarquer sur un point quelconque du canal de Suez. Le prétexte donné serait l'inconvénient d'accumuler trop de monde sur le littoral empoisonné de Massouah et la nécessité d'avoir près du Soudan un poste de réserve moins funeste à la santé des soldats. Une fois débarqués à Suez ou à Ismaïlia, sous un prétexte provisoire, les troupes italiennes s'y installeraient définitivement. L'Angleterre n'interviendrait pas ; elle se bornerait à laisser accomplir en silence une mesure qu'elle aurait elle-même provoquée et acceptée d'avance par un pacte secret.

DANEMARCK. — La *Gazette de la Croix* vient de publier un article des plus violents contre le gouvernement danois ; et cela à l'occasion d'une déclaration du ministre, M. Bahnsen, qui s'est prononcé en faveur des fortifications de Copenhague, comme moyen de défense contre une invasion allemande. Ce journal conclut en ces termes :

« Le résultat final d'une alliance entre la Russie, la France et le Danemarck pourrait nous amener à la conviction que l'annexion du Danemarck à l'empire d'Allemagne est pour nous une nécessité maritime. »

D'autre part, on télégraphie de Copenhague à l'*Agence Havas* :

« Les articles de différents journaux allemands, qui attribuent au Danemarck des idées de revanche et expliquent par cette supposition les travaux de fortification que l'on fait autour de Copenhague, causent ici un étonnement général. On croyait jusqu'à présent à Copenhague qu'il était suffisamment notoire que ces travaux ne menaçaient personne, mais avaient seulement pour but d'assurer la neutralité du Danemarck, à laquelle ce pays ne renoncera dans aucun cas. »

TURQUIE. — La Turquie ne veut pas qu'on sache ce qui se passe chez elle.

D'après une ordonnance, actuellement à la signature, les correspondants des journaux étrangers n'auraient le droit de rester en Turquie qu'autant que deux Turcs se porteraient garants des bons sentiments du journal auquel collabore le correspondant !

Les ambassadeurs des grandes puissances ont l'intention de faire une demande collective pour obtenir le retrait de cette ordonnance.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 août.

Le marché est plus ferme aujourd'hui. Quelques achats opérés au début de la Bourse portent le 3 0/0 à 81.38 et le 4 1/2 0/0 à 108.27.

Les obligations du Crédit Foncier ont eu cette semaine plusieurs tirages qui ont donné à leurs cours une certaine animation. L'action se tient à 1.347. Dans sa séance hebdomadaire du 10 août, le conseil d'administration a autorisé pour 3 millions 830.348 fr. de prêts nouveaux, dont 2 millions 539.600 fr. en prêts fonciers et 1.290.748 fr. en prêts communaux.

Malgré le marasme des affaires, la Société Générale est ferme à 455, cours qui sera rapidement dépassé quand reviendra la période d'activité.

La Banque d'Escompte est comme précédemment à 455 et 456. La hausse se produira dès que l'on commencera à escompter les affaires de la campagne prochaine.

Les Dépôts et Comptes Courants auraient praeurs à 600, mais le titre vient rarement sur le marché.

La compagnie d'assurances sur la vie la Foncière-Vie s'engage à servir une rente viagère payable à dater du décès de l'assuré à un bénéficiaire désigné dans le contrat, mais seulement dans le cas où ce bénéficiaire survit à l'assuré. Cette combinaison (dite rente de survie) permet aux personnes qui n'ont pas de fortune mais qui sont dans l'obligation de pourvoir aux besoins de parents âgés, de leur garantir des ressources dans le cas de décès prématuré.

L'action de Panama est en reprise. C'est un mouvement qui ne peut que s'accroître.

Les Polices A B de l'Assurance Financière entretiennent un bon mouvement d'affaires. Les petites coupures de 100 fr. de ces titres sont à la portée des plus petites bourses.

Les actions de nos chemins de fer sont fermes. Les obligations restent stationnaires.

Nouvelles militaires.

QUATRE NOUVEAUX RÉGIMENTS

Le *Journal officiel* vient de publier la loi votée par la Chambre le 25 juillet dernier, portant création de nouveaux régiments de cavalerie et suppression du 6^e escadron dans chacun des 4 régiments de chasseurs d'Afrique.

En exécution de cette loi, il va être créé immédiatement quatre régiments de cavalerie, savoir :

2 régiments de dragons, portant les n^{os} 27 et 28 ; 2 régiments de chasseurs d'Afrique, portant les n^{os} 5 et 6.

Les deux nouveaux régiments de dragons seront formés au début et provisoirement, à 4 escadrons chacun, à l'aide d'escadrons constitués, prélevés à raison de 4 par régiment, sur 8 régiments de même subdivision d'arme désignés par le ministre de la guerre. L'escadron ainsi prélevé sur chacun de ces régiments sera désigné par voie de tirage au sort parmi les quatre premiers escadrons.

Chacun des deux nouveaux régiments de chasseurs d'Afrique sera formé immédiatement à cinq escadrons, avec deux des escadrons provenant de la suppression du 6^e escadron dans les quatre premiers régiments de chasseurs d'Afrique, et les trois escadrons n^{os} 3, 4 et 5 de chacun des 2^e et 4^e régiments de Hussards stationnés en Algérie.

En rentrant en France, les 2^e et 4^e régiments de Hussards, ainsi réduits à leur 1^{er} et 2^e escadrons, seront reconstitués provisoirement à 4 escadrons à l'aide d'escadrons constitués, prélevés, à raison de 4 par régiment, sur 4 régiments de cavalerie légère désignés par le ministre de la guerre. L'escadron ainsi désigné sur chacun de ces régiments sera désigné par voie de tirage au sort parmi les 4 premiers escadrons. Les 27^e et 28^e régiments de dragons, les 2^e et 4^e régiments de cavalerie qui auront fourni un de leurs escadrons à la formation ou à la reconstitution desdits régiments, seront complétés à cinq escadrons dès que les ressources le permettront.

MESURE D'ORDRE

En présence des mutations qu'occasionne la formation de quatre nouveaux régiments de cavalerie, le Ministre de la guerre suspend jusqu'à nouvel ordre l'application des décisions des 4^{es} juillet 1878 et 25 février 1881 qui autorisent M. M. les généraux commandants de corps d'armée à prononcer des changements d'escadron en faveur d'officiers subalternes de cavalerie.

Pour les mêmes raisons il ne sera plus effectué de mutation de ce genre parmi les gradés et les soldats des régiments de cavalerie.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

PASSAGE DE TROUPES A SAUMUR

AVIS

Le 2^e régiment de pontonniers — 18 officiers, 540 hommes, 37 chevaux, — allant d'Angers à Poitiers, logera à Saumur mercredi 17 août, faubourg de la Croix-Verte et quartier des Ponts.

Même régiment. — 18 officiers, 410 hommes, 43 chevaux, venant de Poitiers, logeront à Saumur le dimanche 21 août ; séjour le lundi 22.

Même régiment. — 4 officiers, 160 hommes, 4 chevaux, venant de Poitiers, logeront à Saumur le mercredi 24 août.

AVIS

En raison des Courses de Taureaux qui doivent avoir lieu à Saumur le lundi 15 août, le Concours de Tir de cette journée est renvoyé au dimanche 24 août, de 4 heures à 5 heures du soir.
Il n'est rien changé pour le Concours du 14 août.

Pour le Président,
LANGLOIS, secrétaire.

LE DÉPART DE LA CLASSE

La classe de 1882 et les militaires libérables du service actif d'ici au 30 juin 1888 inclusivement seront renvoyés dans leurs foyers du 20 au 30 septembre prochain, pour faire place aux jeunes soldats de la classe 1886, qui doivent, ainsi que nous l'avons annoncé, être appelés à partir du 3 octobre.

Des ordres ultérieurs seront donnés pour le renvoi dans leurs foyers des militaires de la classe de 1882 appartenant au corps du Tonkin.

Les collégiens vont être dans la joie ! A la suite de la discussion sur le surmenage à l'Académie de médecine, nos savants médecins ordonnent que les penseurs et les retenues soient supprimés !

LES MANŒUVRES DU 9^e CORPS

Le major général Lauza, le major Gucciardi et le lieutenant de cavalerie Meliagri dit Bagnolo viennent d'être désignés par le gouvernement d'Italie pour assister aux grandes manœuvres du 9^e corps.

Assisteront également à ces manœuvres françaises : le colonel d'artillerie Holbeck et le capitaine d'infanterie Sorensen, désignés par le Danemark; le major de Pesters, commandant d'artillerie à cheval, et le capitaine Van Trenhoven, du régiment de grenadiers et chasseurs, désignés par la Hollande.

On assure, dit un de nos confrères de Tours, que l'infanterie de marine ne participera pas, comme cela avait été arrêté, aux grandes manœuvres du 9^e corps d'armée.

Pourquoi ce changement ?

M. LE GÉNÉRAL LAMIRAUX

Le général Lamiraux, qui devait diriger la mission française aux grandes manœuvres en Italie, est obligé de conserver le commandement de la 35^e brigade, pendant les manœuvres du 9^e corps.

Il sera remplacé par le général de brigade Dorlodot des Essarts, commandant l'artillerie du 8^e corps d'armée.

LA LOTERIE DE NICE

On lit dans la France :

« Un grand nombre de nos lecteurs nous demandent ce que deviennent les diverses loteries françaises actuellement en cours, et particulièrement la loterie de Nice.

« Nous regrettons de ne pouvoir renseigner nos lecteurs à ce sujet ; nous sommes, comme eux, dans l'ignorance la plus absolue. »

PLUIE D'ÉTOILES FILANTES

La pureté du ciel, durant les nuits précédentes, nous permet d'assister à l'une des pluies d'étoiles filantes les plus importantes de l'année. En effet, pendant les nuits des 9, 10 et 11 août, le nombre de ces petits météores dont nous constatons la chute est très grand ; dès le déclin du jour, on peut observer les premières étoiles filantes, qui vont en augmentant jusque vers une heure du matin, heure à laquelle est le maximum ; à ce moment, il ne se passe pas de minute sans qu'un de ces petits corps célestes ne traverse une partie du firmament.

Les étoiles filantes sont de petits corps réunis en bandes, appelés essaims et qui voyagent comme nous dans l'immensité. Au moment où notre planète, en parcourant son orbite, traverse l'amas de ces petits astéroïdes, ceux-ci pénètrent dans notre atmosphère, d'où il résulte alors le phénomène auquel nous assistons.

Ces pluies se reproduisent périodique-

ment, mais les époques auxquelles elles s'observent le plus facilement et en plus grand nombre sont les premiers jours de mai, le 11 août et le 14 novembre.

L'avant-dernière nuit, une heure ou deux avant le jour, les personnes qui se lèvent tôt (ou qui se couchent tard) ont pu être témoins une fois de plus de l'admirable spectacle que présente la voûte étoilée au moment de la chute de ces petits astéroïdes.

Il a dû en être de même la nuit dernière.

LES LOISIRS D'UN DIRECTEUR

Sous ce titre, on lit dans le Ralliement :

« M. Justin Née, le directeur de notre théâtre, emploie utilement ses loisirs, lorsque chaque année il va passer l'été à sa campagne de Châtillon-sur-Loire.

« Il a organisé une Société musicale et orphéonique, appelée la *Philharmonique de Châtillon-sur-Loire*.

« Présentant, dimanche dernier, sa Société au concours musical de Bléneau, il a fait gagner à ces jeunes artistes, pour la *Fanfare* :

« Une palme de vermeil pour exécution ;

« Une médaille d'argent pour solo.

« *Orphéon*. — Une couronne de vermeil pour exécution.

« Une médaille d'argent pour quatuor.

« Nous félicitons M. Justin Née des succès qu'il a su faire remporter à ses jeunes élèves.

« Nous aimons à croire que notre nouveau directeur, dont les goûts artistiques sont connus, saura, par la composition de sa troupe et le choix du répertoire, s'attacher les sympathies du public angevin. »

LE RECENSEMENT DES PROPRIÉTÉS BÂTIES

L'administration des contributions doit, incessamment, procéder au recensement de toutes les propriétés bâties et à l'évaluation de la valeur locative de chacune d'elles.

Le ministre de l'intérieur vient, à ce sujet, d'adresser à tous les préfets une circulaire destinée à empêcher que le recensement n'éveille quelques défiances et que, se méprenant sur son véritable but, les propriétaires ne considèrent cette mesure comme devant aboutir à une aggravation d'impôts.

L'opération en elle-même sera d'ailleurs entourée de toutes les garanties voulues. Il a été convenu qu'elle serait faite de concert entre les contrôleurs des contributions directes et les répartiteurs, et que, dans le cas de divergence, ces derniers seront mis à même de présenter oralement ou par écrit les observations qu'ils pourraient avoir à formuler.

Il se peut que, dans les communes où le conseil de répartition croira devoir désigner un de ses membres pour assister aux opérations sur le terrain, la question se pose d'une indemnité journalière destinée à le rémunérer du temps qu'il aura passé au service de la commune. Comme, en général, cette dépense sera peu élevée, le ministre ne s'opposera pas, dans ce cas, à ce qu'elle fût prélevée sur le budget communal, si le conseil municipal en émettait le vœu.

POITIERS.

Procession interdite. — Une procession devait avoir lieu, à Poitiers, à l'occasion des fêtes du centenaire de sainte Radegonde auxquelles assisteraient le nonce du Pape, M^r Guilbert, archevêque de Bordeaux, et plusieurs évêques. Le maire de Poitiers vient d'interdire cette procession. L'évêque de Poitiers, M^r Bellot des Minières, proteste vivement dans une lettre adressée au maire.

L'arrêté du maire de Poitiers a été pris sans rien faire pressentir à l'évêque, sans l'avertir même, de sorte que M^r Bellot des Minières a lu l'arrêté municipal dans les journaux.

Aussi l'évêque de Poitiers proteste-t-il avec indignation contre la conduite de M. Thézard, en cette circonstance :

« J'ai l'immeuse chagrin de voir nos sentiments les plus sincères complètement méconnus ; la plus sainte des libertés, la liberté religieuse, entravée ; les vieilles habitudes de la population si calme de Poitiers contrariées et comme mises en suspicion ; un admirable élan de reconnaissance et de filial amour pour notre illustre patronne compromis et refoulés dans l'enceinte d'une basilique où vous n'ignorez pas que la foule, le dimanche soir, 14 août, pénétrera à grand-peine.

» Je retiens, monsieur le maire, l'expres-

sion de tout ce qui fait en ce moment battre mon cœur et rougir mon front : je souffre comme évêque et je rougis comme enfant de Poitiers ; mais je me demande s'il est vrai, s'il est possible, que l'on comprenne ainsi les droits de la presque unanimité des citoyens d'une grande ville. »

Hélas ! Monseigneur, c'est ainsi que les républicains comprennent la liberté des cultes sur tout le territoire de la République.

UNE CANDIDATURE LÉGISLATIVE

On a annoncé que la candidature législative avait été offerte, dans les Deux-Sèvres, à M. Alphonse Cuneo d'Ornano, ancien capitaine de cuirassiers, marié à Niort, et frère du député de la Charente.

Il s'agit de remplacer M. Giraud, de Melle, récemment décédé.

D'après le *Suffrage universel*, le parti bonapartiste se réservera, dans les Deux-Sèvres, pour les élections générales, et contractera alors les alliances qu'il jugera utiles et que la pluralité des noms facilitera.

C'est vraisemblablement un royaliste de Melle qui se présentera au nom de l'Alliance conservatrice, probablement M. Aymé de la Chèvreillère.

« Ajoutons, dit notre confrère, que c'est le candidat qui a le plus de chances. »

NANTES.

Les obsèques de M^{me} Lebec-Espigat. — Les obsèques de M^{me} Lebec-Espigat ont eu lieu hier.

Le deuil était conduit par MM. Lebec père et fils.

La cérémonie religieuse a eu lieu à Saint-Similien, après quoi le corps a été transporté au cimetière Miséricorde.

Un grand nombre d'amis accompagnaient M^{me} Lebec-Espigat à sa dernière demeure, parmi lesquels on remarquait M. Paravey, directeur du Grand-Théâtre, qui avait tenu à rendre un suprême hommage à son ancienne pensionnaire.

Ville de Saumur.

J. SOLET, directeur. — JULES DESPLAND, régisseur.

Carrière du Carrousel

LUNDI 15 Août 1887,

GRANDE COURSE DE TAUREAUX

Nouveaux, qui n'ont jamais travaillé

PROVENANT DE LA CAMARGUE

Donnée par les

INTRÉPIDES TORÉADORS NIMOIS & ÉCARTEURS LANDAIS

A 2 heures, Promenade en ville des Toréadors en costumes se rendant à l'Arène, accompagnés d'une excellente musique.

Les portes et bureaux s'ouvriront à 2 heures. — La Course commencera à 3 heures et demie.

A 3 heures et demie, entrée des Toréadors et Écarteurs dans l'Arène, venant saluer le public.

Après le 4^e taureau, entr'acte de 10 minutes.

PRIX DES PLACES

Réservées, 6 fr. ; Premières, 4 fr. ; Secondes, 2 fr. ; Troisièmes, 1 fr.

Les Enfants au-dessous de 7, ans accompagnés de leurs parents, paieront demi-place.

IL NE SERA PAS DÉLIVRÉ DE CONTREMARQUES DE SORTIE.

Un Buffet installé dans l'Arène servira des consommations de 1^{er} choix.

Avis. — La Compagnie des Chemins de fer délivrera, pour les pays circonvoisins, des billets aller et retour.

En cas de mauvais temps la Course serait renvoyée et le jour serait annoncé par une affiche.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 6 août :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Katkoff (Michel-Nikiforowich) ; M. Depretis ; M. Antoine Léandri ; Le tir fédéral Suisse ; La « Messe de Jeanne d'Arc », à Reims ; Les jeunes navigateurs ; La statue du docteur Broca ; La statue d'Henri Martin ; Inauguration de la statue d'Armand Carrel ; La Revue navale de Spithead ; Inauguration du canal de Tancarville ; Inauguration du nouveau bassin de Dieppe. — *Les trois rencontres*, nouvelle, par Mary Summer. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliothèque. — Échecs. — Récréation de la famille. — Le Monde financier. — Rébus.

GRAVURES : Suisse : Le tir fédéral à Genève ; Le Stand. — M. Katkoff, directeur de la *Gazette de Moscou*. — M. Depretis, Président du Cabinet italien. — M. Antoine Léandri, publiciste corse. — Reims : Exécution solennelle, dans la cathédrale, de la messe de Gounod, dite « Messe de Jeanne d'Arc ». — Beaux-Arts : *Les jeunes navigateurs*. — Statue du docteur Broca. — Statue d'Henri Martin. — Statue d'Armand Carrel. — Angleterre : La Revue navale dans la rade de Spithead. — Inauguration du nouveau bassin de Dieppe. — Inauguration du canal de Tancarville. — Échecs. — Récréation de la famille. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ; — Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 30 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Saumurois*.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Fleurus, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Sans-Encre, Gravures en Couleur, etc.

au MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE

ESCOMPTE au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

OCCASION EXCEPTIONNELLE

Vin blanc du pays, provenant d'une faillite, à vendre, au comptant, à 20 francs l'hectolitre pris dans les magasins, quai de Limoges.

S'adresser à M. DOUESNEL, rue Saint-Jean, 28, Saumur.

Santé à tous, adultes et enfants, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la

REVALESCIÈRE

DU BARRY, DE LONDRES

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, catarrhe, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatisme, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, machine, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 40 ans de succès : 100,000 cures y compris celles de Madame la duchesse de Castell Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Dédé, Sa Sainteté feu le Pape Pie IX, Sa Majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Elle prolonge la vie de 20 à 30 ans. Elle est également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo., 2 fr. 25 ; 1/2 kilo., 4 fr. ; 1 kilo., 7 fr. ; 2 kilo., 12 fr. ; 6 kilo., 36 fr. ; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE ». Elle rend appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr., ainsi que la « REVALESCIÈRE EN BISCUITS », à 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Dépôt à Saumur, chez MM. COMMON, 23, rue Saint-Jean ; Russin, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, limited, 8, rue Castiglione, à Paris.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaupaire, est transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grevet).

Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblie par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRE, ph^o, 108, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^r Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, et de M^r BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

VENTE

Par licitation

Entre majeurs et mineur

Aux enchères publiques,

DE

DIVERS IMMEUBLES

Comprenant :

UNE MAISON

D'HABITATION

Et dépendances,

TERRES, VIGNES

ET PRÉS

Sis communes de Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire), et de Chouzé (Indre-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 11 septembre 1887, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M^r BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du trente juillet mil huit cent quatre-vingt-sept ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Joséphine Gallé, épouse sans profession de M. Jean-Louis Chollet, employé, de ce dernier autorisée, avec lequel elle demeure à Boulogne-sur-Seine, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, 39 ;

2^o M. Emmanuel Gallé, boucher au bourg de la commune de Varennes-sous-Montsoreau ;

3^o M^{lle} Isabelle Jacob, couturière, célibataire majeure ;

4^o M^{me} Laure Jacob, sans profession, veuve de M. Charles Cropsal, ces deux dernières domiciliées à Boulogne-sur-Seine, rue du Vieux-Pont-de-Sèvres, 39 ;

Ayant les sus-nommés M^r Louis ALBERT pour avoué ;

En présence de M. Auguste Brard, facteur-boitier, veuf de dame Lucie-Anne Jacob, demeurant à Varennes-sous-Montsoreau, agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Lucien Brard, son fils mineur, issus de son mariage avec la dite dame Jacob, décédée, ayant pour avoué M^r LE RAY ;

En présence encore, ou lui dûment appelé, de M. Désiré Girault, cultivateur et fabricant d'huile, demeurant au bourg de la commune de Varennes-sous-Montsoreau, agissant au nom et comme subrogé-tuteur du mineur Lucien Brard, sus-nommé ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^r BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

DÉSIGNATION

1^{er} Lot.

Une maison, sise à Launay, commune de Varennes-sous-Montsoreau, comprenant deux chambres d'habitation, écurie, cellier, grenier sur le toit, cour et terre, le tout dans un ensemble d'une contenance superficielle de cinquante-deux ares quatre centiares, et joignant au levant la rue, au midi Rousse-Vallée, au couchant

le canal, au nord Guillot-Moussard, M^{me} Boissier et Rousse-Vallée.

Mise à prix..... 3,800 fr.

2^e Lot.

Un pré en forme de triangle, à la Grande-Mare, dite commune, contenant seize ares cinquante centiares, joignant au nord et au midi Lamoureux et au couchant la rue.

Mise à prix..... 1,000 fr.

3^e Lot.

Une pièce de terre, sise au lieu dit les Champs-Vincent, dite commune, contenant onze ares trente et un centiares, joignant au nord et au couchant David, au levant M^{me} Girault et au midi une charrière.

Mise à prix..... 400 fr.

4^e Lot.

Une pièce de terre, sise au lieu dit le Champ-Aubry, dite commune, contenant douze ares quatre centiares, joignant au couchant un chemin, au levant Pasquier, au midi Cendrier.

Mise à prix..... 700 fr.

5^e Lot.

Un pré, situé au lieu dit l'Arche, dite commune, contenant dix-huit ares quatre-vingt-neuf centiares, joignant au levant Pelard, au couchant Hersard-Mabileau, au midi Barlouis-David, au nord la levée de la Loire.

Mise à prix..... 4,100 fr.

6^e Lot.

Une pièce de terre, sise aux Vaux-Gautier, commune de Chouzé-sur-Loire, contenant cinq ares cinquante-quatre centiares, joignant au nord Lamoureux-Tan, au midi Cendrier, au couchant un cours d'eau.

Mise à prix..... 270 fr.

7^e Lot.

Une pièce de terre, sise à Sainte-Reine, commune de Varennes-sous-Montsoreau, contenant onze ares, joignant au levant Lesif, au couchant Lamoureux-Tan, au midi Petilleau-Allain, au nord le chemin.

Mise à prix..... 430 fr.

8^e Lot.

Un morceau de terre, affilé de rangées de vigne, situé au lieu dit le Peu, dite commune de Varennes, contenant neuf ares cinquante centiares, joignant au couchant Dolbeau-Pasquier, au nord Lemerle-Meschine, au midi un chemin.

Mise à prix..... 100 fr.

Total des mises à prix : 7 800 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M^r Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente ;

Soit à M^r BRETON, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié sus-signé, le onze août mil huit cent quatre-vingt-sept.

LOUIS ALBERT.

Enregistré à Saumur, le 13 août mil huit cent quatre-vingt-sept, 1^{er} case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^r LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE

Ensemble ou par lots,

UNE

Belle Propriété

DE RAPPORT & D'AGRÈMENT

Située à Panvigne, commune de Villebernier,

Comprenant : une maison d'habitation, avec vastes servitudes et jardins entourés de murs, et une ferme, le tout contenant 9 hectares 50 ares environ.

S'adresser à M^r LE BARON, notaire.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5.—, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie. (367)

CHATEAU-MARGAUX

1^{er} grand cru 1883.

Seul concessionnaire, M. CH. SALMON, distillateur, pour la villa de Saumur. (537)

Robes et Manteaux

M^{me} V^o CHAUSSARD

Ancienne Coupeuse du Magasin du Printemps,

22, rue du Marché-Noir

A l'angle de la rue Dacier,

SAUMUR

M^{me} CHAUSSARD a l'honneur d'informar les Dames qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage et de Jersey fort jolie et allant très bien.

Vu la nombreuse clientèle, M^{me} CHAUSSARD peut faire dès maintenant des Costumes sur mesure depuis 35 fr. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, trouveront chez elle la Haute Nouveauté en Tissus pour Robes et Manteaux, la belle Lingerie pour Dames, le Corset, le Jupon-Tournure, le Caoutchouc et le Costume d'Amazone.

PLUS D'ESSAYAGE !

Il suffit d'envoyer un Corsage allant bien, avec la longueur de Jupe, devant et derrière.

EXÉCUTION SANS RETARD.

Secondée par une première ouvrière de Paris et un excellent personnel, M^{me} CHAUSSARD peut exécuter toute commande dans les vingt-quatre heures, commande de deuil en dix heures.

On demande de suite de bonnes ouvrières pour Robes. (517)

A VENDRE

Deux chevaux de quatre ans et demi, bais, 1^{er} 38 et 1^{er} 59, prêts à entrer en service.

S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvert, près Saumur.

A VENDRE

Belle chienne d'arrêt

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'Etat. Applications en médecine : GRANDE-GRILLE. — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgements du foie et de la rate, obstructions viscérales.

HOPITAL. — Affections des voies digestives, pesanteur d'estomac, digestion difficile, inappétence.

CÉLESTINS. — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaires, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE. — Prescrite comme Célestina.

Administration de la C^{ie} concessionnaire : PARIS, 8, Boulevard Montmartre.

EXIGER le NOM de la SOURCE sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

INSTITUTION LELARGE (Fondée en 1841)
Rue Gay-Lussac, 20; Impasse Royer-Collard, 9 et 12, — PARIS

PRÉPARATION SPÉCIALE AUX

BACCALAURÉATS

L'Institution Lelarge, située dans le magnifique quartier du Luxembourg, se recommande aux familles par les nombreux et rapides succès de ses élèves. — Cet établissement s'adresse :

1^o Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arrêtés.

2^o Aux jeunes gens qui, dans leurs études ; 3^o aux jeunes gens qui ont échoué aux examens.

Chaque division ne comporte qu'un nombre limité d'élèves et a ses professeurs spéciaux, tous licenciés ou agrégés de l'Université.

En 1884-86, l'Institution a fait recevoir 156 élèves.

Cours de Révision d'OCTOBRE-NOVEMBRE pendant les vacances pour les Examens

Les Prospectus et la Liste des Elèves reçus sont envoyés aux Familles sur simple demande

Tissage mécanique et à la main

TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

LOCATION DE BACHES

RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8,

Maison N. DOGUEREAU

FABRIQUE D'AMEUBLEMENTS EN TOUS GENRES

Vieux Chêne et Noyer sculpté

SPÉCIALITÉ DE SALLES A MANGER

H. HARDY

LEVÉE-NEUVE, SAUMUR

Mise en vente d'un choix considérable de SALLES A MANGER à des prix défiant toute concurrence.

SALLE A MANGER

Vieux chêne sculpté

Buffet petit modèle, colonnes torses ou autres. Table à rallonges, patins chimères, 12 couverts, 6 chaises, au choix... 375 fr. net.

La même avec buffet grande taille... 440 fr. net.

SALLE A MANGER

Henri II

Buffet à crédence, vaisselier avec vitraux de couleur et ferrures nickelées. Table à estrade avec rallonges, 6 chaises assorties... 500 fr.

RÉPARATIONS DE MEUBLES ANTIQUES

Ameublements de salon, chambres à coucher, armoires à glace, bureaux, bibliothèques, meubles d'antichambre et porte-chapeaux, chaises garnies cuir repoussé, coffres à bois, guéridons, sièges en bois courbé, glaces, etc.

Envoi sur demande de dessins et prix de tous meubles.

SANS PALAIS
DENTS
NI CROCHETS

Léon A. Fresco
Chirurgien-Dentiste
68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification—Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 AOUT 1887.

Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Clôture précé.	Dernier cours.
3 %	81.85	81.40	Est	782.50	785	Obligations.			Gaz parisien	514	515
3 % amortissable	84.10	84.10	Paris-Lyon-Méditerranée	1236.25	1238.75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	528.50	527.50	Est	388	386
4 1/2 %	105.50	105.50	Midi	1132.50	1133.75	— 1865, 4 %	517	518	Midi	396	396
4 1/2 % (nouveau)	108.20	108.20	Nord	1505	1507.50	— 1869, 3 %	407	408	Nord	404	404
Obligations du Trésor	504	506.50	Orléans	1308.75	1308.50	— 1871, 4 %	390	391	Orléans	394.50	395
Banque de France	4075	4080	Ouest	880	880	— 1875, 4 %	517	517	Ouest	396	394.50
Société Générale	453	455	Compagnie parisienne du Gaz	1312.50	1310	— 1876, 4 %	518	516.75	Paris-Lyon-Méditerranée	393	392.50
Comptoir d'escompte	1016.25	1015	Canal de Suez	1977.50	1978.75	Bons de liquid. Ville de Paris	539	528	Paris-Bourbonnais	390.50	392
Credit Lyonnais	555	555	C. gen. Transatlantique	506.25	507.50	Obligations communales 1879	481	483.50	Canal de Suez	591	589.50
Credit Foncier, act. 500 fr.	1355	1347.50	Russe 5 0/0 1870	98.30	97.75	Obligat. foncières 1879 3 %	479	480.50	Panama 6 0/0	440	440
Credit mobilier	489	—				Obligat. foncières 1 83 3 %	379	378			
Canal Inter.-Panama	361.25	361.25									